



## À la rentrée, la minute de silence en hommage à Samuel Paty ne sera pas obligatoire de la maternelle au CM2

Après la mort de l'enseignant d'histoire-géographie il y a 10 jours, le ministère de l'Éducation nationale et les syndicats enseignants ont fait un point ce mardi matin en visio-conférence, pour organiser les modalités d'un hommage dans les établissements de la maternelle au lycée. Une réunion pour organiser l'hommage à Samuel Paty s'est tenue ce mardi en présence de membres de la direction du ministère de l'Éducation nationale et des organisations syndicales de la maternelle au lycée. Ces dernières ont été surprises : manifestement, Jean-Michel Blanquer a assoupli largement le dispositif tel qu'annoncé dans le Journal du Dimanche dimanche dernier.

Comme l'avaient proposé les syndicats, ce 2 novembre commencera par un temps de discussion et de réflexion dans les établissements entre 8 heures et 10 heures du matin. Les enseignants auront deux heures pour échanger et préparer l'arrivée des élèves. À partir de 10 heures, les enfants entrent dans les établissements. Il n'est alors plus question d'un hommage dont le déroulé serait le même partout.

Pour les plus petits, c'est à dire de la maternelle à l'élémentaire, chaque établissement proposera les outils qu'il souhaite. Livres, dessins, albums... Le ministère mettra à disposition dès mercredi soir des outils pédagogiques sur son site pour participer à l'hommage, mais libre aux enseignants de les utiliser.

Le troisième temps, celui du recueillement, ne sera finalement pas obligatoire pour les maternelles et les primaires. En revanche, entre 11 heures et 12 heures, une minute de silence aura lieu pour les collégiens et lycéens. La lettre de Jean Jaurès aux instituteurs pourra être lue, mais ce ne sera pas une obligation.